



1 – L'évaluation fonctionnelle

À l'aide de l'équipement informatique mis à sa disposition, l'orthésiste peut observer comment une personne déroule son pas et comment le poids du corps se répartit sur la surface plantaire. Il vous fera alors connaître votre pathologie. Il évalue également la condition de votre peau avant de concevoir une semelle plantaire qui vous redonne confort, équilibre et peut diminuer vos problèmes de genoux et de dos. Vous serez soulagés et vous reprendrez rapidement vos activités, vos loisirs et (ou) votre travail.



2 - La conception de l'orthèse

La conception de l'orthèse est adaptée à vos besoins. La préparation du devis identifie les composants et les éléments de l'orthèse, leurs arrangements, le montage et les étapes de fabrication. Outre les procédés, elle précise également les matériaux et les méthodes de fabrication. La prise d'empreinte est faite en non-charge, en respectant l'alignement du genou et de l'avant-pied et sur un gabarit respectant la hauteur du talon. Sont proscrites l'utilisation de mousse (éponge) et la prise de mesure en charge.



3 - La fabrication

L'orthèse du pied est façonnée selon le devis de l'orthésiste du pied. La fabrication requiert des équipements sophistiqués et différents produits spécialisés. Le LABORATOIRE LANGELIER LANOUE n'utilise que des matériaux thermoformables, jamais de matière préfabriquée.



4 - L'ajustement final de l'orthèse

L'ajustement final de l'orthèse est réalisé par l'orthésiste lors de la livraison. L'orthésiste s'assure que l'orthèse répond à l'ordonnance et au devis. Puis il contrôle sa compatibilité avec le pied et la chaussure du client. L'orthèse et la chaussure doivent former un tout. Ce point a une importance déterminante sur la qualité du résultat final et l'amélioration de votre condition.

5 - Le suivi

Toute l'information liée aux activités précédentes est consignée dans un dossier professionnel. Le dossier inclut votre identité et vos coordonnées, les demandes ou ordonnances faites par les professionnels de la santé, les rapports qui leur sont fournis et les résultats de l'évaluation fonctionnelle. Par la suite, l'orthésiste fait un rapport au médecin qui a émis l'ordonnance. Ce rapport lui permet de s'assurer que l'orthèse remplit bien sa fonction et qu'elle répond à vos attentes. L'orthésiste y ajoute toutes les remarques pertinentes jugées nécessaires. Un rappel a lieu annuellement.

